

ACCORD SUR LA VALEUR DU POINT

entre

**H+ Les hôpitaux de Suisse (H+),
l'Association suisse des neuropsychologues (ASNP)**

(dénommées ci-après fournisseurs de prestations)

et

l'Assurance-invalidité (AI),
représentée par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS),

les assureurs selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents,
représentés par la Commission des tarifs médicaux LAA (CTM),

l'Office fédéral de l'assurance militaire (OFAM)

(dénommés ci-après assureurs)

Conformément à l'article 6, alinéa 3 de la convention tarifaire du 31 décembre 2003 sur l'indemnisation des prestations neuropsychologiques ambulatoires, il a été conclu ce qui suit.

1. La valeur du point (vpt) pour la CTM, l'OFAS et l'OFAM s'élève à CHF 1.--.
2. Le montant de CHF 1.-- se fonde sur l'indice suisse des prix à la consommation de 102.8 points (état novembre 2003), base mai 2000 = 100 points.
3. Les parties contractantes entament des négociations sur la nouvelle fixation de la valeur du point lorsque l'indice suisse des prix à la consommation a été modifié de cinq pour cent au minimum par rapport à l'état mentionné au chiffre 2. La compensation du renchérissement peut être négociée au plus tôt une année après l'entrée en vigueur de cet accord.
4. Lors de la nouvelle fixation de la valeur du point, en plus de l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation, le développement des coûts et l'expansion quantitative, les conditions-cadres légales, économiques et politico-sociales de même que d'éventuelles modifications de paramètres tarifaires sont pris en considération.

Berne, Lucerne et Zurich, le 31 décembre 2003

H+ Les hôpitaux de Suisse

Le président: La directrice:

P. Saladin

U. Grob

Association suisse des neuropsychologues

Le président: Commission Assurance:

G. Steiger

A. Gonser

Office fédéral des assurances sociales

Division assurance-invalidité

La sous-directrice:

Commission des tarifs médicaux LAA (CTM)

Le président:

B. Breitenmoser

W. Morger

Office fédéral de l'assurance militaire

Le directeur a.i.:

K. Stampfli